



CIVAM
Les BIOS d'Ariège

CIVAM BIO 09

Cottes - 09240 LA BASTIDE DE SEROU

Tél/Fax : 05 61 64 01 60

Mel : civambio09@free.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

- 08 septembre 2008-

LA FCO VUE PAR LES BIOS D'ARIEGE : IL EST OPPORTUN DE TRAVAILLER AVEC DES OBJECTIFS A LONG TERME.

Depuis le 02 septembre 2008 un arrêté préfectoral régleme la lutte contre l'épidémie de fièvre catarrhale ovine. La vaccination et la désinsectisation sont les seules mesures proposées. Or ces deux mesures n'ont pas prouvé leur efficacité et leur innocuité pour les cheptels, l'environnement et les consommateurs. De plus prétendre éradiquer la FCO est un leurre.

C'est pour ces raisons que les Bios d'Ariège demandent que la vaccination et la désinsectisation des élevages de ruminants ne soient pas imposées aux éleveurs.

D'autres méthodes de lutte sont d'ores et déjà mises en place par les éleveurs, sur le conseil de vétérinaires. Des traitements alternatifs préventifs et curatifs sont en effet possibles et efficaces. Ils remplacent avantageusement les traitements allopathiques (antibiotiques prescrits, avec des anti-inflammatoires) inefficaces contre les virus et ils permettent de ne pas recourir à la vaccination systématique de tous les animaux.

Comme c'est le cas pour toutes les maladies non contagieuses de nos élevages, la responsabilité et la liberté entière de décision des éleveurs doit être garantie :

- Ceux qui souhaitent se sécuriser à court terme avec un vaccin doivent pouvoir pratiquer la vaccination que ce soit pour assurer des ventes de broutards à l'exportation ou parce qu'ils craignent que leur cheptel ne puisse supporter l'infection naturelle. Que ceux qui ne s'inquiètent pas de l'inefficacité et du danger de la désinsectisation désinsectisent.
- Mais que ceux qui préfèrent gérer l'immunité naturelle de leur troupeau, puissent assumer leur stratégie médicale sans aucune entrave ni perte de droit.

Dans le climat de « panique et de guerre » qui s'installe dans les départements touchés par la FCO, il nous importe que chaque éleveur soit bien informé de toutes les caractéristiques du problème, puisse faire son choix et prendre ses responsabilités. Des études sur l'immunité naturelle doivent être entreprises. Il nous importe aussi que les associations environnementalistes et de consommateurs apportent leur contribution pour que cette nouvelle maladie (pour nos régions) des ruminants (domestiques et sauvages) soit traitée dans toute sa complexité et sa globalité, d'autant plus que nous allons devoir vivre avec elle des années.

Contact presse : Emmanuelle Gauthier Tél/Fax : 05 61 64 01 60

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA FCO - 08 septembre 2008-

C'est quoi la FCO ?

La FCO (fièvre catarrhale ovine) est une maladie non contagieuse, non transmissible à l'homme, vectorielle, pathogène pour les animaux ruminants domestiques de façon variable (actuellement en Ariège, les bovins expriment peu de troubles, les ovins plus) et susceptible d'être contrée par l'immunité naturelle. Les animaux sauvages peuvent aussi être en état de virémie. Elle ne se communique pas d'animal à animal, mais par l'intermédiaire d'un vecteur. L'agent viral est transmis par la piqûre d'un insecte autochtone, hématophage, de la famille des moucheron culicoïdes, présent par milliers, voire par milliards, dans nos campagnes.

La FCO est présente en Ariège sous la forme du sérotype 1. Selon l'AFSSA, ce sérotype qui est apparu en premier dans les Pyrénées Atlantique, progresse de 50 Km par semaine. Il existe 24 sérotypes différents dans le monde (dont au moins 4 présents en Europe). Le sérotype 8 s'exprime dans le nord de l'Europe depuis 2006 .

Les symptômes principaux sont : fièvre intense, inflammation de la peau et des muqueuses (mamelle, vulve...), œdèmes, nécroses, boiteries Les mortalités bovines prévisibles seraient de 1% , les mortalités ovines de 10 à 25%. Des conséquences sur la fertilité et la reproduction sont à craindre.

Peut-on éradiquer la FCO ?

Les moucheron culicoïdes, présents en grand nombre sur nos territoires, se nourrissent également et en permanence sur la faune sauvage locale. Les culicoïdes peuvent donc disséminer des particules virales partout dans des « réservoirs » multiples, incontrôlables et inconnus. Les déplacements par le vent, les eaux de surfaces sont incontrôlables. Par conséquent l'élimination du virus de la FCO apparaît illusoire.

La désinsectisation est-elle une solution adaptée ?

Des études ont été menées mettant en évidence l'inefficacité des désinsectisations(*). Si les insecticides avaient une efficacité certaine, cela se serait vu et su ! Or les milliers de litres d'insecticides déversés en France en 2007 n'ont en rien modifié le cours de l'extension territoriale du virus. Par contre il ne semble pas que soit prise en compte la pollution extrêmement grave entraînée par ces traitements, sur les éleveurs, les animaux, l'environnement, les viandes et les produits laitiers et au final les consommateurs. Enfin le coût très élevé de ces traitements est une charge supplémentaire pour les éleveurs, et une aubaine pour les laboratoires et les revendeurs ; pour eux les revenus de cette « crise FCO » sont immédiats.

La vaccination est-elle la meilleure et la seule réponse ?

La vaccination n'est pas un acte neutre pour l'animal. Les vaccins disponibles ne bénéficient d'aucune garantie complète d'efficacité et d'innocuité. Ils n'ont d'ailleurs reçu qu'une autorisation temporaire d'utilisation. (**)On ne connaît pas de manière certaine leur innocuité pour les animaux, notamment pour les femelles gestantes et les jeunes ainsi que sur les animaux séropositifs, déjà immunisés. D'autre part la FCO est susceptible d'être contrée par l'immunité naturelle. Par contre le caractère court de l'immunité conférée par le vaccin (moins d'un an, voire 6 mois) signifie l'obligation de vacciner chaque année, alors que l'immunité naturelle est conférée à vie. Répondre de manière vaccinale peut paraître peu justifiable dans le temps.

Enfin les animaux vaccinés contre le sérotype 1 restent sensibles aux autres sérotypes de FCO, notamment le 8. En l'absence de protection croisée d'un sérotype sur les autres, les ruminants domestiques devront être vaccinés contre tous les sérotypes déjà présents en Europe au fur et à mesure de l'invasion virale. Et cela régulièrement (durée de la protection vaccinale limitée dans le temps) alors que la vaccination des ruminants non-domestiques n'est pas envisagée, alors qu'ils resteront porteur du, ou des, virus dans des espaces proches des élevages.

Bref, la vaccination n'est en aucun cas la panacée.

L'élimination du virus de la FCO, ou du vecteur, étant illusoire, la recherche de l'immunité des troupeaux doit pouvoir être recherchée pour les préparer à vivre dans le long terme avec la FCO. D'autant que se passer de la vaccination ne met pas en péril son cheptel ou celui d'autrui.

Quelles pistes nouvelles proposer ?

D'autres pistes de lutte et de prévention existent et doivent être proposées à tous les éleveurs(***). Avant et après la déclaration de la maladie, des traitements alternatifs préventifs et curatifs sont possibles et efficaces. Ils remplacent avantageusement les traitements allopathiques (les antibiotiques sont inefficaces contre les virus mais sont souvent prescrits, avec des anti-inflammatoires), et permettent de ne pas avoir recours à la vaccination. Ainsi les éleveurs qui le désirent géreront l'immunisation naturelle de leur troupeau. Ils doivent pouvoir assumer leur stratégie sans aucune entrave ni perte de droit.

(*) Jean-Luc Jobert- Vétérinaire-Conseil GDS 71- 13 février 2008 in :

http://www.giezoneverte.com/medias/d_note_traitement_insecticide_pyrethrinoides.pdf

(*)F.R.G.D.S. Bourgogne *note_désinsectisation.DOC 04/03/08* in :

http://www.giezoneverte.com/medias/i_bourgogne_interet_de_la_desinsectisation_lutte_fco.pdf

(**) La directive européenne 2004/28 prévoit que les Etats membres, dans des conditions particulières, peuvent autoriser des vaccins qui ne sont pas dotés d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Cela permet de délivrer rapidement des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) suivant des conditions allégées. Selon l'urgence, les exigences sont donc limitées, principalement à la garantie de la sécurité de l'animal, de l'utilisateur et de l'environnement.

(***) http://www.giezoneverte.com/medias/g%20-%20panse_fco_presse.pdf

Autres sources sur le sujet:

<http://www.giezoneverte.com/dossier-special-fco.php>

http://www.giezoneverte.com/medias/g%20-%20panse_fco_presse.pdf

http://www.giezoneverte.com/medias/d_note_traitement_insecticide_pyrethrinoides.pdf

http://www.itab.asso.fr/downloads/com-elevage/lettre_itab-fnab_avril_08.pdf